Image not found or type unknown

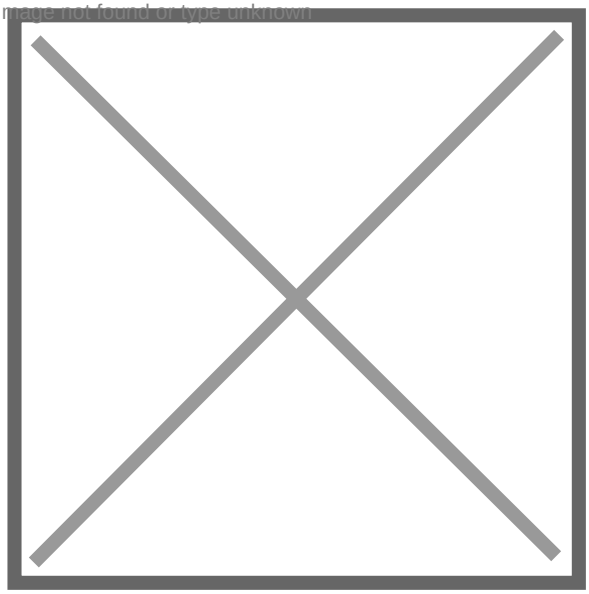

Escroquerie entre collegues

Par **nadesh93**, le **01/11/2010** à **23:51**

Bonjour,

mon collègue de travail m'a proposé une cantine pour faire des économies. le montant était 300 euros par mois. il faut cotiser le 10 du chaque mois et
pour une durée d'un an. dont le butin était de 3600 euros. mon tour pour toucher le butin était en mois de juillet 2010. le cantine commençait en janvier 2010. j'ai cotisé 300 euros tous les 10 sans faute. arrivé mois de juillet il m'a dit qu'il se trompait du mois et c'est en août que mon tour. j'ai cotisé le juillet aussi. en aout au lieu de me verser 3600 euros il m'a donné 1500 et m'a dit il y a des soucis avec les autres et il faut attendre. entre temps notre lieu de travail fermait pour travaux en fin août jusqu'au fin novembre. maintenant il ne me répond plus et j'ai entendu qu'il ne reprendra plus son poste a l'ouverture. j'ai mon responsable et un autre collègue qui peut témoignage de fait que je lui versait 300 euros pour cantine tous les mois. j'ai tous les cordonnés de cette personne. qu'est que je peut faire?

merci a vos réponse.

Par **mimi493**, le **02/11/2010** à **00:03**

LRAR de mise en demeure de rembourser la somme due, qu'à défaut, vous saisirez la justice.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés